



UNE RÉGIE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES SITES

POUR RÉPONDRE AUX PROBLÉMATIQUES D'ACCUEIL TOURISTIQUE



S'adapter aux spécificités et besoins du Verdon

Territoire touristique, le Parc du Verdon connaît une fréquentation qui se concentre sur des sites naturels inadaptés à cette affluence. Afin de protéger et préserver ces sites au paysage emblématique et d'améliorer la qualité d'accueil et de visite, plusieurs aménagements sont nécessaires. Ceux-ci, souvent lourds pour de petites communes, peinent à se réaliser ou restent bloqués depuis plusieurs années. Cette situation aggrave la dégradation des sites et la qualité de l'accueil des visiteurs.

Le Parc comme facilitateur

Le Parc du Verdon a souhaité apporter une solution à cette situation en créant en 2013, une mission opérationnelle au service des communes et partenaires de son territoire : une régie d'aménagement et de gestion à simple autonomie financière.

Ce choix s'explique par la volonté d'isoler du budget propre du Parc, les dépenses investies sur cette mission, non obligatoire d'un Parc, et par la possibilité d'y associer une gouvernance de suivi spécifique.

Cette mission est mise en place en complémentarité des autres missions du Parc et mobilise les compétences internes (naturalistes, paysagiste, spécialiste des déplacements...) en fonction des projets portés ou accompagnés.

Elle permettra d'étudier la faisabilité des projets, de mobiliser des fonds, d'obtenir les autorisations administratives nécessaires, de planifier les travaux pour la réalisation des projets.

Une solution concrète pour faire ensemble

La régie d'aménagement et de gestion a la capacité de porter des projets en maîtrise d'ouvrage directe ou d'accompagner d'autres porteurs (assistance à maîtrise d'ouvrage, délégation de maîtrise d'ouvrage, étude de faisabilité...) : projets d'aménagement de plages, de requalification de belvédères dans les gorges, d'équipement de sites utilisés pour la pratique sportive, mise en place de navettes touristiques...

La régie est un outil ouvert, qui a pour vocation d'accompagner les communes dans leurs projets dans un esprit de concertation.



Congrès
des parcs **2014**,
Parc de la
Forêt d'Orient :
les Parcs, acteurs
de l'égalité des
territoires

Contacts au Parc

Gilbert Pélegrin, Président de la
régie d'aménagement et de gestion
Jean Carmille, chargé de projet
gestion de sites naturels

Partenaires de l'opération